Image not found or type unknown

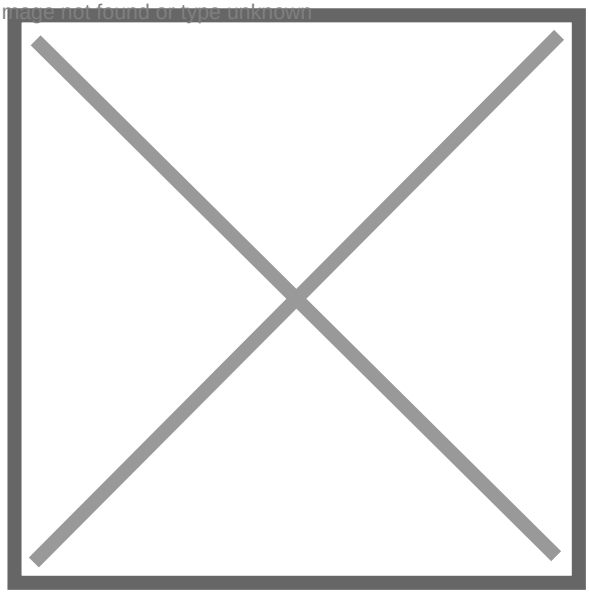

Degradation d'un bien public avec voiture

Par **MUDEN**, le **13/11/2016** à **11:22**

Bonjour,

J'ai percuté un muret qui protège les poubelle de la ville avec ma voiture et je l'ai endommagé.
J'ai signalé les faits à la police.
Est ce mon assurance voiture qui va payer ? ou ma responsabilité civile ? ou moi ?
je suis assuré au tiers.
Merci

Par **morobar**, le **13/11/2016** à **11:28**

Bonjour,
Il faut déposer un constat auprès de votre assureur, qui prendra en charge les dégâts survenus aux infrastructures publiques.
Votre responsabilité civile, au titre de la MRH, n'intervient jamais lorsqu'un véhicule à moteur est en cause.

Par **chaber**, le **13/11/2016** à **11:58**

bonjour

d'accord avec Morobar puisqu'il s'agit d'un accident automobile; d'où malus de 25% pour vous

Assuré aux tiers vos dommages ne sont pas pris en charge

Par **MUDEN**, le **13/11/2016** à **12:04**

Merci pour vos réponses,
je n'ai jamais eu d'accident responsable et mon dernier accident non responsable à plus de 7 ans, n'est ce pas un gel du bonus ? ou la perte du bon conducteur seulement ?

Par **Lag0**, le **13/11/2016** à **18:37**

Bonjour,
Sauf geste commercial de votre assureur, il n'y a que lorsque vous êtes au bonus 50 depuis au moins 3 ans, que le premier accident responsable ne déclenche pas de malus.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés